

Arrêté n° DRCL-BFL-2018235-001

Signé par

Wassim KAMEL, Sous-Préfet de l'arrondissement de DREUX

le 23 août 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des finances locales**

Arrêté portant dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux du Parc



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau des Finances Locales

Affaire suivie par : Sandrine CHANSARD

Arrêté portant dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux du Parc

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-26 ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BICCL-2017355-003 du 21 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat intercommunal des eaux du Parc ;

Vu le compte de gestion 2017 établi par le comptable des Villages Vovéens, comptable public du syndicat ;

Vu le compte administratif 2017 du syndicat adopté par le comité syndical le 5 avril 2018.

Vu la délibération n° 2017/11/1 du 6 novembre 2017 du comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux du Parc proposant la répartition de l'actif et du passif entre les membres dudit syndicat ;

Vu les délibérations concordantes des membres du Syndicat intercommunal des eaux du Parc sur la répartition de l'actif et du passif :

- Commune des Villages Vovéens du 23 novembre 2017

- Commune de Boncé du 4 novembre 2017

Considérant que plus aucun obstacle ne subsiste pour dissoudre le Syndicat intercommunal des eaux du Parc ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

article 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, le Syndicat intercommunal des eaux du Parc est dissous.

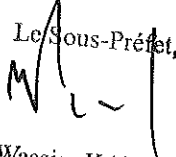
article 2 : La répartition de l'actif et du passif du syndicat se fera conformément aux délibérations concordantes du comité syndical et de ses membres. Les délibérations sont annexées au présent arrêté.

article 3 : En application des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans les deux mois à compter de sa notification.



article 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

La Préfète,

Le Sous-Préfet,

Wassim KAMEL

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DU PARC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

en exercice : 05
présents : 05
votants : 05

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à 19 h 15, le Comité Syndical dûment convoqué le onze octobre, s'est réuni à la mairie en session ordinaire et en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LHOMME, Président.

Présents : Ms. Christian LHOMME, Alain ALLELY et Sébastien LESUEUR de Montainville, M. Hervé HARDOUIN et Mme Eliane TARDIF de Boncé, formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire : LESUEUR Sébastien

N° 2017/11/1 : DISSOLUTION DU SIE

Monsieur le Président informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral du 6 juillet 2017, Madame la Préfète a procédé à l'extension de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole. Cette extension de périmètre entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Parmi les communes qui intégreront la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier prochain, figure notamment la commune de Boncé.

Le syndicat est composé de deux communes : Les Villages Vovéens et Boncé (uniquement pour le hameau du Bois-Saint-Martin)

Dans la mesure où la communauté d'agglomération de Chartres Métropole exerce la compétence « Eau », la commune de Boncé sera donc retirée du syndicat au 1^{er} janvier 2018, conformément à l'article L.5216-7 § III du code général des collectivités territoriales.

Le syndicat sera donc dissous de plein droit puisqu'il ne subsistera plus qu'une commune (article L.5212-33 a)).

Monsieur le Président donne lecture de la décision des conditions de liquidation pour le budget général, Le compte administratif 2017 sera approuvé dès la clôture des écritures comptables, et notification de l'arrêté préfectoral. Conformément aux dispositions des articles L.5212-33, L.5211-25-1, L.5211-26 du code général des collectivités territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur les conditions de liquidation du syndicat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Prend acte de la dissolution du Syndicat des eaux du Parc au 1^{er} janvier 2018
- Accepte les conditions de liquidation telles que présentées.

• **Les conditions budgétaires et comptables de la liquidation :**

La dissolution comptable du syndicat se traduit par des opérations d'ordre non budgétaire enregistrées par le comptable au vu des éléments de répartition détaillés ci-dessous :

Une reprise des résultats : les résultats de clôture du budget général dissous seront répartis de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : article 002 :
 - 5% pour la commune de Boncé
 - 95% pour la commune Les Villages Vovéens
- Section d'investissement : article 001 :
 - 5% pour la commune de Boncé
 - 95% pour la commune Les Villages Vovéens

• **Les emprunts (voir annexes)**

- **Les emprunts concernant le château d'eau :**
 - 5% pour la commune de Boncé
 - 95% pour la commune Les Villages Vovéens
- **Les emprunts concernant la réfection des réseaux :**

Aucun emprunt ne concerne la réfection des emprunts du Bois- Saint-Martin

Les emprunts restant concernent les réseaux de la commune déléguée de Montainville et de ses hameaux (hors Bois-Saint-Martin), ils sont donc repris en totalité par la commune Les Villages Vovéens.

• **L'actif (voir annexe)**

- **Pour les réseaux du hameau du Bois-Saint-Martin :**
 - 3/5 pour la commune de Boncé
 - 2/5 pour la commune Les Villages Vovéens

- Concernant le château d'eau :
 - 5% pour la commune de Boncé
 - 95% pour la commune Les Villages Vovéens
- Les réseaux, les compteurs, les travaux ne concernant pas le hameau du Bois-Saint-Martin :
 - En intégralité à la commune Les Villages Vovéens
- Les restes à réaliser :
 - Néant

- La trésorerie ; compte 515 :

Le solde de la trésorerie au jour de la dissolution du syndicat à savoir le 31 décembre, est remis selon la répartition suivante :

- 5 % pour la commune de Boncé
- 95% pour les Villages Vovéens

- Les subventions (voir annexe)

Les subventions sont à répartir en fonction de la nature des travaux

Le compte administratif sera approuvé dès la clôture des écritures comptables, et notification de l'arrêté préfectoral actant la dissolution.

- Prend note que la dissolution interviendra dès la notification de l'arrêté préfectoral

Dans l'hypothèse où les conditions de la liquidation ne seraient pas réunies, un premier arrêté préfectoral mettant fin aux compétences du syndicat sera pris après le 1^{er} janvier 2018.

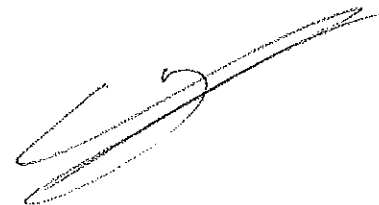
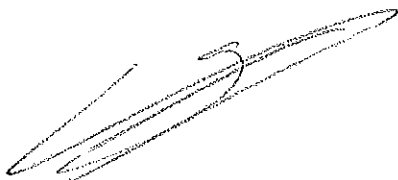
Le deuxième arrêté prononçant la liquidation du syndicat ne pourra intervenir que lorsque tous les conseils municipaux auront délibéré de façon concordante sur les conditions financières et patrimoniales (article L.5211-26§ II du CGCT).

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Transmis en Préfecture le 11 Décembre 2017

Publié le 11 décembre 2017

Le Président



Christian LHOMME



906583e42e66a1b691502ba2d634b97

028031
26800
TRES. VILLAGES VOYEENS
SYND INTERC DES EAUX DU PARC
ETAT DE L'ACTIF
EXERCICE
EDITION DU 2017
14/09/2017

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTES N°	N°	NOM AIRE L'ACTIF	ETAT DE L'ACTIF	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DUREE AN	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	ANORTIS ANTERIEURS	ANORTIS POSTERIEURS	BONCE	REPARTITION
Sous-total	2051	2016-001-2051	Complétée	concessionnaires et droits assimilés	CESSION LOGICIEL ET MAINTENANCE	01/12/2016	5	2586	0	0	0	2586	Les villages Voyéens
	2051							2586	0	0	0	2586	
Sous-total	213	20060012131	Complétée	CHATEAU D'EAU-AGENCEMENTS	CHATEAU D'EAU-COULOIRE/RESERVOIR	31/12/2005	10	5362,53	5362,53	0	0	0	5%
	213	20060012131	Complétée	CHATEAU D'EAU-COULOIRE/RESERVOIR	CHATEAU D'EAU-COULOIRE/RESERVOIR	06/07/2006	30	104649,56	69768,6	34880,96	0	0	5%
	213	20070012131*	Complétée	CHATEAU D'EAU EOLIENNE + ARMOIRE	CHATEAU D'EAU EOLIENNE + ARMOIRE	16/09/2009	30	7050,95	4401,95	2649	0	0	5%
	213	20080012131	Complétée	CHATEAU D'EAU ETANCHETE COUPOLE constructions	CHATEAU D'EAU ETANCHETE COUPOLE constructions	16/09/2009	30	9514,94	2310	7604,84	0	0	5%
	215	20070121156	Complétée	COMPTEURS	COMPTEURS	21/06/2007	10	430,51	387,1	43,41	0	0	0%
	215	20080121156	Complétée	COMPTEURS	COMPTEURS	10/03/2008	10	2987,77	2384	603,77	0	0	0%
	215	20080121156	Complétée	COMPTEURS	COMPTEURS	17/08/2009	10	2192,08	1533	639,08	0	0	0%
	215	20090121156	Complétée	COMPTEURS	COMPTEURS	02/04/2009	10	183,05	126	57,05	0	0	0%
	215	2010-001-2156	Complétée	COMPTEURS	COMPTEURS	15/06/2010	10	1731,35	1038	693,35	0	0	0%
	215	2011-001-2156	Complétée	COMPTEURS	COMPTEURS	31/12/2011	10	106,72	50	56,72	0	0	0%
	215	2012-001-2156	Complétée	COMPTEURS	COMPTEURS	03/04/2012	10	953,61	380	573,61	0	0	0%
	215	2013-001-2156	Complétée	COMPTEURS	COMPTEURS	05/08/2013	10	1361,9	408	953,9	0	0	0%
	215	2017-001-2156	Complétée	mat spécif exploit	mat spécif exploit	05/08/2013	10	20798,7	17157,81	3640,89	0	0	0%
Sous-total	215	1986001215	Complétée	TX BSMVILLEQUOY	TX BSMVILLEQUOY	31/12/1988	60	72423,66	35004,32	37419,34	0	0	3/5
	215	1989001215	Complétée	TX CHAVERNAY	TX CHAVERNAY	31/12/1988	60	124246,69	55905,4	68341,29	0	0	0%
	215	1992001215	Complétée	TX RTE DE PEZY	TX RTE DE PEZY	31/12/1992	60	2757,09	1086,15	1660,94	0	0	3/5
	215	1995001215	Complétée	TX RTE DE PEZYPETIT TANGOUR	TX RTE DE PEZYPETIT TANGOUR	31/12/1995	60	1667,17	577,92	1089,25	0	0	3/5
	215	1998001215	Complétée	TX RTE DE PEZYPETIT TANGOUR	TX RTE DE PEZYPETIT TANGOUR	31/12/1998	60	2321,73	691,59	1630,14	0	0	3/5
	215	2002001215	Complétée	ROBINETS VANNES/CHAVERNAY	ROBINETS VANNES/CHAVERNAY	31/12/2002	60	24583,87	5731,11	18852,76	0	0	0%
	215	2003001215	Complétée	TRAVAUX MEIGNEVILLE	TRAVAUX MEIGNEVILLE	31/12/2003	60	787,83	160,74	627,09	0	0	0%
	215	2003001215B2	Complétée	POSE VANNE CHATEAU EAU	POSE VANNE CHATEAU EAU	31/12/2003	60	635,08	134,98	500,1	0	0	5%
	215	2003001215B3	Complétée	TRAVAUX MEIGNEVILLE	TRAVAUX MEIGNEVILLE	31/12/2003	60	472,54	96,22	376,32	0	0	0%
	215	2003001215B4	Complétée	TRAVAUX GRIMOUX	TRAVAUX GRIMOUX	31/12/2003	60	1265,37	273,48	991,89	0	0	0%
	215	2003001215B5	Complétée	TRAVAUX GRIMOUX	TRAVAUX GRIMOUX	31/12/2003	60	3190,58	580,02	2610,56	0	0	0%
	215	2004012158	Complétée	TRAVAUX VILLEQUOY	TRAVAUX VILLEQUOY	31/12/2004	60	16255,07	3244,55	13010,52	0	0	0%
	215	20050012158	Complétée	TX RTE DE PEZY	TX RTE DE PEZY	31/12/2005	60	439,17	78,28	360,89	0	0	3/5
	215	20060012158	Complétée	RESEAUX-RTE PEZY	RESEAUX-RTE PEZY	09/07/2006	30	45031,02	15010	30021,02	0	0	3/5
	215	20070012158	Complétée	RESEAUX EAU POTABLE RTE DE PEZY	RESEAUX EAU POTABLE RTE DE PEZY	13/08/2008	30	2036,61	594	1415,85	0	0	3/5
	215	20080012158	Complétée	RESEAUX EAU POTABLE MEIGNEVILLE	RESEAUX EAU POTABLE MEIGNEVILLE	30/11/2009	30	2036,61	536	1500,61	0	0	0%
	215	2010-001-2158	Complétée	RESEAUX EAU POTABLE MEIGNEVILLE	RESEAUX EAU POTABLE MEIGNEVILLE	21/09/2010	30	658,54	84	574,54	0	0	0%
	215	2012-001-2158	Complétée	RESEAUX EAU	RESEAUX EAU	04/09/2012	30	75280,18	10036	65244,18	0	0	0%
	215	2012-002-2158	Complétée	RESEAUX	RESEAUX	15/11/2012	30	693,68	92	601,68	0	0	0%
	215	2013-001-2158	Complétée	RESEAUX EAU	RESEAUX EAU	07/10/2013	30	3454,05	460	2994,05	0	0	0%
	215	2014-001-2158	Complétée	RESEAUX EAU MONTAINVILLE	RESEAUX EAU MONTAINVILLE	25/06/2014	30	693,94	69	614,94	0	0	0%
	215	2015-001-2158	Complétée	RESEAUX EAU MONTAINVILLE	RESEAUX EAU MONTAINVILLE	27/01/2015	30	102130,3	3406	98784,8	0	0	0%
	215	2016-001-2158	Complétée	TRAVAUX EXTENSION RESEAU MEIGNEVILLE POUR CHANGE	TRAVAUX EXTENSION RESEAU MEIGNEVILLE POUR CHANGE	02/09/2015	30	18409,2	613	17796,2	0	0	0%
	215	2016-001-2158	Complétée	RESEAUX EAU MISSION MO	RESEAUX EAU MISSION MO	08/12/2016	30	6444	214	6230	0	0	0%
	215	2017-001-2158	Complétée	RESEAU EAU MISSION MO	RESEAU EAU MISSION MO	28/05/2017	30	2520	0	2520	0	0	0%
	215	2017-001-2158	En attente	RESEAU	RESEAU	28/05/2017	30	52818	0	52818	0	0	0%
	215	2017-001-2158	En attente	autres	autres	28/05/2017	30	369255,72	134798,76	234456,96	0	0	0%
Sous-total	218	2005001218	Complétée	POMPE EAU	POMPE EAU	31/12/2005	10	1251,36	1251,36	0	0	0	0%
	218	2012-001-218	Complétée	BORNE FONTAINE	BORNE FONTAINE	23/07/2012	10	4304,63	1720	2584,63	0	0	0%
	218	2013-001-218	Complétée	POMPE CHLORE CHATEAU D'EAU	POMPE CHLORE CHATEAU D'EAU	01/10/2013	10	1640,34	471	1169,34	0	0	5%
	218	2017-001-218	En attente	ORDINATEUR ET IMPRIMANTE	ORDINATEUR ET IMPRIMANTE	24/07/2017	10	1822,27	0	1822,27	0	0	5%
	218	2017-001-218	En attente	autres immobilisations corporelles	autres immobilisations corporelles	24/07/2017	10	9018,6	3442,36	5576,24	0	0	5%
Sous-total	2315	2017-001-2315	En attente	MAITRISE D'OUVRAGE SUITE TRAVAUX instal mat outill techn	MAITRISE D'OUVRAGE SUITE TRAVAUX instal mat outill techn	10/05/2017	10	240	0	240	0	0	0%
Sous-total	2315	2017-001-2315	En attente	autres	autres	10/05/2017	10	240	0	240	0	0	0%
Sous-total	248	2007001218*	Complétée	CHATEAU d'eau EOLIENNE + ARMOIRE	CHATEAU d'eau EOLIENNE + ARMOIRE	30	8013,2	2649	5364,2	2649	5364,2	0	voir convention ccob
	248			autres mises en affectation	autres mises en affectation	30	8013,2	2649	5364,2	2649	5364,2	0	
Total général								203250,42	527639,68	203250,42	527639,68		

emprunt

N° emprunt	désignation	montant total	capital restant	interets restants	Bonifié	répartition
emprunt.0246884/001	travaux du château d'eau	83 000,00 €	20 046,19 €	1 464,35 €	5%	Les Villages Vovéens 95%
emprunt.10600045876	renforcement Bourg Montainville	50 000 €	43 173,81 €	14 695,15 €	0%	100%
emprunt 83333982943	trv meigneville	41 000 €	20 428,68 €	3 295,30 €	0%	100%
emprunt.0259506/001	trv château d'eau	15 000 €	4 778,59 €	498,37 €	5%	95%
emprunt.0126832	renforcement meigneville	10 000 €	10 000 €	262,50 €	0%	100%

actif

voir 2eme annexe

subventions

N° INVENTAIRE	ANNEE	DESIGNATION	MONTANT VERSE	VCN AU 31/12/17	DUREE AMORT	ANNUITE	répartition
1995001215	1996	réseaux	301,85 €	196,85 €	60 ans	5,00 €	Les Villages vovéens 100%
20040122156	2004	réseaux	4 077,00 €	3 206,00 €	60 ans	67,00 €	100%
20060012131	2005	CHATEAU d'eau	37 224,00 €	26 183,00 €	30 ans	1 239,00 €	5%
20060012158	2005	réseaux rte pezy	11 183,00 €	7 463,00 €	30 ans	372,00 €	3/5
20070012158	2008	réseaux	727,00 €	511,00 €	30 ans	24,00 €	0%
2014-001-2158	2014	réseaux montainville renforcement meigneville	69 870,00 €	65 212,00 €	30 ans	366,00 €	0%

pas encore reçue

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON DE VOVES
COMMUNE DE BONCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 4 novembre 2017
Convocation du 23 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur HARDOUIN Hervé, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL – Adjoint, M. MAGUET Benjamin, DESNAULT Estelle, LOCHET Bruno, DAMAS Sébastien, DELAUNAY Joël, GERMOND Éric.

Était absent non excusé : Monsieur FAUCONNIER Bernard

Madame DESNAULT Estelle est nommée secrétaire de séance.

2017-25 Dissolution du syndicat des eaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral du 6 juillet 2017, Madame la Préfète a procédé à l'extension de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole. Cette extension de périmètre entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Parmi les communes qui intégreront la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier prochain, figure notamment la commune de Boncé.

Le syndicat est composé de deux communes : Les Villages Vovéens et Boncé (uniquement pour le hameau du Bois-Saint-Martin)

Dans la mesure où la communauté d'agglomération de Chartres Métropole exerce la compétence « Eau », la commune de Boité sera donc retirée du syndicat au 1^{er} janvier 2018, conformément à l'article L.5216-7 § III du code général des collectivités territoriales.

Le syndicat sera donc dissous de plein droit puisqu'il ne subsistera plus qu'une commune (article L.5212-33 a)).

Monsieur le Maire donne lecture de la décision des conditions de liquidation pour le budget général,

Le compte administratif 2017 sera approuvé dès la clôture des écritures comptables, et notification de l'arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des articles L.51212-33, L.5211-25-I, L.5211-26 du code général des collectivités territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur les conditions de liquidation du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la dissolution du Syndicat des eaux du Parc au 1^{er} janvier 2018
- Accepte les conditions de liquidation telles que présentées.

■ **Les conditions budgétaires et comptables de la liquidation :**

La dissolution comptable du syndicat se traduit par des opérations d'ordre non budgétaire enregistrées par le comptable au vu des éléments de répartition détaillés ci-dessous :

Une reprise des résultats : les résultats de clôture du budget général dissous seront répartis de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : article 002 :
 - 5% pour la commune de Boncé
 - 95% pour la commune Les Villages Vovéens
- Section d'investissement : article 001 :
 - 5% pour la commune de Boncé
 - 95% pour la commune Les Villages Vovéens

■ **Les emprunts (voir annexes)**

- **Les emprunts concernant le château d'eau :**
 - 5% pour la commune de Boncé
 - 95% pour la commune Les Villages Vovéens
- **Les emprunts concernant la réfection des réseaux :**

Aucun emprunt ne concerne la réfection des emprunts du Bois- Saint-Martin

Les emprunts restant concernent les réseaux de la commune déléguée de Montainville et de ses hameaux (hors Bois-Saint-Martin), ils sont donc repris en totalité par la commune Les Villages Vovéens.

■ **L'actif (voir annexe)**

- **Pour les réseaux du hameau du Bois-Saint-Martin :**
 - 3/5 pour la commune de Boité
 - 2/5 pour la commune Les Villages Vovéens
- **Concernant le château d'eau :**
 - 5% pour la commune de Boncé
 - 95% pour la commune Les Villages Vovéens

- Les réseaux, les compteurs, les travaux ne concernant pas le hameau du Bois-Saint-Martin :
 - En intégralité à la commune Les Villages Vovécens
- ▣ Les restes à réaliser :
 - Néant
- ▣ La trésorerie : compte 515 :

Le solde de la trésorerie au jour de la dissolution du syndicat à savoir le 31 décembre, est remis selon la répartition suivante :

 - 5 % pour la commune de Boncé
 - 95% pour les Villages Vovécens
- Les subventions (voir annexe)

Les subventions sont à répartir en fonction de la nature des travaux

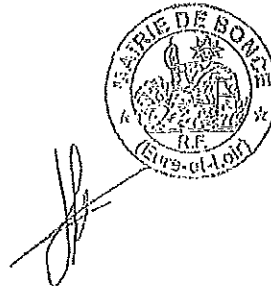
Le compte administratif sera approuvé dès la clôture des écritures comptables, et notification de l'arrêté préfectoral actant la dissolution.

- Prend note que la dissolution interviendra dès la notification de l'arrêté préfectoral
Dans l'hypothèse où les conditions de la liquidation ne seraient pas réunies, un premier arrêté préfectoral mettant fin aux compétences du syndicat sera pris après le 1 er janvier 2018.

Le deuxième arrêté prononçant la liquidation du syndicat ne pourra intervenir que lorsque tous les conseils municipaux auront délibérés de façon concordante sur les conditions financières et patrimoniales (article L.521 1-26§ II du CGCT).

Rendue exécutoire par l'envoi en préfecture le 07 décembre 2017

Le Maire,
Hervé HARDOUIN



9b4583e4266a1b691502ca2d634b97

_028031
26600
ETAT DE L'ACTIF
EXERCICE
EDITION DU 2017
14/09/2017

TRÉS. VILLAGES VOVEANS
SYND INTERC DES EAUX DU PARC

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTES N° INVENTAIRE	ETAT DE LA FICHE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTI	VALEUR BRUTE	AMORTIS ANTERIEURS	VALEUR NETTE	BONCE	REPARTITION
Sous-total	2051	2016-001-2051	Comptée CESSION LOGICIEL ET MAINTENANCE concessions et droits assimilés	01/12/2016	6	2586	0	2586		Les villages Vovéans
	2051					2586	0	2586		
Sous-total	2158	20050012131	Comptée CHATEAU D EAU- AGENCEMENTS	31/12/2005	10	5362,53	5362,53	0	5%	
	2158	20050012131	Comptée CHATEAU EAU-COUPOLE/RESERVOIR	06/07/2005	30	104648,95	34680,96	69768,5	5%	
	2158	20070012131*	Comptée CHATEAU d eau EOLIENNE + ARMOIRE		30	7050,95	2649	4401,95	5%	
	2158	20090012131	Comptée CHATEAU EAU ETANGHETTE COUPOLE constructions	18/09/2009	30	9914,84	2310	7604,84	5%	
	2158	20070122156	Comptée COMPTEURS	21/06/2007	10	126977,88	45202,49	81775,93	0%	
	2158	20080122156	Comptée COMPTEURS	10/03/2008	10	430,51	387,11	43,41	0%	
	2158	20090012156	Comptée COMPTEURS	17/08/2009	10	2987,77	2394	603,77	0%	
	2158	2009012156	Comptée COMPTEURS	02/04/2009	10	2192,08	1533	659,08	0%	
	2158	2010-001-2156	Comptée compteurs	15/05/2010	10	133,05	126	7,05	0%	
	2158	2011-001-2156	Comptée COMPTEURS	31/12/2011	10	1731,35	1039	693,35	0%	
	2158	2012-001-2156	Comptée COMPTEURS	03/04/2012	10	106,72	50	56,72	0%	
	2158	2013-001-2156	Comptée COMPTEURS	05/08/2013	10	953,61	380	573,61	0%	
Sous-total	2158		mat spécif exploit		10	1361,9	408	953,9	0%	
						20796,7	17157,51	3640,89	0%	
	2158	1989001215	Comptée TX BSMVILLEQUOY	31/12/1989	60	72423,65	35004,32	37419,34	3/5	2/5
	2158	1990001215	Comptée TX CHAVERNAY	31/12/1989	80	124246,69	68241,29	56005,4	0%	100%
	2158	1992001215	Comptée TX RTE DE PEZY	31/12/1992	60	2757,09	1086,15	1680,94	3/5	2/5
	2158	1995001215	Comptée TX RTE DE PEZY/PETIT TAMBOUR	31/12/1995	60	1687,17	577,92	1089,25	3/5	2/5
	2158	1996001215	Comptée TX RTE DE PEZY/VILLEQUOY	31/12/1996	60	2321,73	691,59	1630,14	3/5	2/5
	2158	2002001215	Comptée ROBINETS VANNESCH-CHAVERNAY	31/12/2002	80	24593,87	5731,11	18862,76	0%	100%
	2158	20030012158/1	Comptée TRAVAUX MEIGNEVILLE	31/12/2003	80	767,63	160,74	607,09	0%	100%
	2158	20030012158/2	Comptée POSE VANNE CHATEAU EAU	31/12/2003	80	635,08	134,98	500,1	5%	95%
	2158	20030012158/3	Comptée TX MEIGNEVILLE	31/12/2003	80	472,54	86,22	376,32	0%	100%
	2158	20030012158/4	Comptée TRAVAUX GRIMOUX	31/12/2003	80	1285,37	273,48	991,89	0%	100%
	2158	20030012158/5	Comptée TRAVAUX GRIMOUX	31/12/2003	80	3190,99	690,02	2500,96	0%	100%
	2158	20040122158	Comptée TRAVAUX VILLEQUOY	31/12/2004	60	16255,07	3244,55	13010,52	0%	100%
	2158	20050012158	Comptée TX RTE DE PEZY	31/12/2005	60	439,17	78,29	360,88	3/5	2/5
	2158	20060012158	Comptée RESEAUX-RTE PEZY	06/07/2006	30	45031,02	15010	30021,02	3/5	2/5
	2158	20060012158	Comptée RESEAUX EAU POTABLE RTE DE PEZY	13/08/2006	30	2008,65	584	1415,85	3/5	2/5
	2158	20060012158	Comptée RESEAUX EAU POTABLE MEIGNEVILLE	30/11/2009	30	2085,61	588	1500,61	0%	100%
	2158	2010-001-2158	Comptée RESEAUX EAU POTABLE MEIGNEVILLE	21/06/2010	30	658,54	84	574,54	0%	100%
	2158	2012-001-2158	Comptée RESEAUX EAU	04/09/2012	30	75280,18	10036	65244,18	0%	100%
	2158	2013-001-2158	Comptée RESEAUX	15/11/2012	30	693,68	92	601,63	0%	100%
	2158	2014-001-2158	Comptée RESEAUX EAUX	07/10/2012	30	3454,05	480	2994,05	0%	100%
	2158	2014-001-2158	Comptée RESEAUX EAUX MONTAINVILLE	25/08/2014	30	983,94	68	914,94	0%	100%
	2158	2015-001-2158	Comptée RESEAUX EAUX MONTAINVILLE	27/01/2015	30	102190,8	3409	98784,8	0%	100%
	2158	2015-002-2158	Comptée TRAVAUX EXTENSION RESEAU MEIGNEVILLE POUR CHANGE	07/09/2015	30	18409,2	613	17796,2	0%	100%
	2158	2016-001-2158	Comptée RESEAUX EAU MISSION MO	09/12/2016	30	6444	214	6230	0%	100%
	2158	2017-001-2158	En attente RENFORCEMENT RESEAU	29/06/2017	30	2520	0	2520	0%	100%
Sous-total	2158		autres			52816	0	52816	0%	
						563255,72	134798,76	428456,96	0%	
Sous-total	218	2005001218	Comptée POMPE EAU	61/12/2005	10	1251,36	1251,36	0	0%	
	218	2012-001-218	Comptée BORNE FONTAINE	23/07/2012	10	4904,63	1720	2584,63	0%	100%
	218	2013-001-218	Comptée POMPE CHLORE CHATEAU D EAU	01/10/2013	10	471	471	1169,34	5%	95%
	218	2017-001-218	En attente CRIDNATEUR ET IMPRIMANTE autres immobilisations corporelles	24/07/2017		1822,27	0	1822,27	5%	95%
Sous-total	218					5015,6	3442,36	5576,24		
Sous-total	2315	2017-001-2315	En attente MAITRISE D OUVRAGE SUITE TRAVAUX Instal mat outill techn	10/05/2017		240	0	240	0%	100%
	2315					240	0	240		
Sous-total	243	20070012131*	Comptée CHATEAU d eau EOLIENNE + ARMOIRE autres mises en affectation		30	8013,2	2649	5364,2	voir convention cccb	
	243					8013,2	2649	5364,2		
Total général						790690,1	203250,42	527639,69		

emprunt

N° emprunt	désignation	montant total	capital restant	interets restants	répartition
emprunt 0246884/001	travaux du château d'eau	83 000,00 €	20 045,19 €	1 464,35 €	Bonifié 5%
emprunt 10000045876	renforcement bourg Montainville	50 000 €	43 173,81 €	14 695,15 €	0%
emprunt 89333982943	tax meigneville	41 000 €	20 428,68 €	3 295,30 €	0%
emprunt 0253606/001	tax château d'eau	15 000 €	4 778,59 €	498,37 €	5%
emprunt 0126832	renforcement meigneville	10 000 €	10 000 €	262,50 €	0%

actif

voir 2eme annexe

subventions

N° INVENTAIRE	ANNEE	DESIGNATION	MONTANT VERSE	VCN AU 31/12/17	DUREE AMORT	ANNUITE	répartition
1995001215	1996	réseaux	301,85 €	195,85 €	60 ans	5,00 €	Bonifié 0%
20040122158	2004	réseaux	4 077,00 €	3 295,00 €	60 ans	57,00 €	0%
20060012131	2005	CHATEAU d'eau	37 224,00 €	26 133,00 €	30 ans	1 239,00 €	5%
20060012158	2005	réseaux rte plezy	11 183,00 €	7 483,00 €	30 ans	372,00 €	3/5
20070012158	2008	réseaux	727,00 €	511,00 €	30 ans	24,00 €	0%
2014-001-2158	2014	réseaux montainville	69 870,00 €	65 217,00 €	30 ans	365,00 €	0%
		renforcement meigneville					0%

pas encore repue



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 23 novembre 2017
Convocation du 15 novembre 2017

Délib. n° 118

Le vingt-trois novembre deux mille dix-sept à vingt heures minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Jean Fougereux en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Marc GUERRINI, Maire.

Messieurs les Maires délégués : Alain ALLELY et Didier ROQUET,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Francis CHARTIER, Patrick PARIS, Pascale FAUCONNIER, Jacques TICOT, Madame Claudine MOITET, Arnaud MAHIER, Armand BAILLEUL, Sandrine LEDUC, Gérard PLOQUIN, Monsieur Michel LHOPITEAU, Jean-Claude BRACQUEMOND, Hartmut SCHNEIDER, Michel LEMBRUS, Josette DERUELLE, Eliane RIVRAY MORNAS, Denise LE PARC, Maurice LENOBLE, Madame Isabelle GARNIER, Lydia CHOUGNY, Julia TIBOUT, Claudine BOISSIERE, Marie-Hélène MASSOT, Monsieur Daniel BRIOIS, Laurence BERTHE, Monsieur Audoin DE GOUVION, Rémy PROUST, Sébastien LESUEUR, Monsieur Hervé GIRAUD, Christelle FOUBERT, Monsieur Bruno MAZERAU, Monsieur Julien POULAIN, Madame Malika SOUSSI, Jean-Christophe HANSS et Clément HACQUET,

Absents excusés :

Madame Véronique LHOSTE, donne pouvoir à Madame Pascale FAUCONNIER,
Monsieur Philippe COSSAY donne pouvoir à Monsieur Armand BAILLEUL,
Monsieur Hugues PINOT donne pouvoir à Madame Eliane RIVRAY MORNAS,
Madame Stéphanie RENVOISE donne pouvoir à Monsieur Sébastien LESUEUR
Monsieur Patrick BONNEAU donne pouvoir à Madame Denise LEPARC
Madame Isabelle BNTREMONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BRACQUEMOND,
Nathalie CARNIS donne pouvoir à Madame Christelle FOUBERT,

Absents excusés sans pouvoirs :

Madame Nicole BESSE
Madame Solange LBREAU
Monsieur Michel BIGOT
Monsieur Laurent BIGOT
Monsieur Laurent LBAUTE
Madame Delphine MARGBLIN
Monsieur Fabien BILLARD,
Monsieur Julien FOUCAULT

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice,

Madame Julia TIBOUT est nommée Secrétaire de Séance.

Début de séance à 20 H 13

Fin de séance à 21 H 18

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2017 est adopté à l'unanimité sans observations.

OBJET : Dissolution du syndicat des eaux de Montainville - Boncé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 6 juillet 2017, Madame la Préfète a procédé à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération de Chartres

Métropole. Cette extension de périmètre entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Parmi les communes qui intégreront la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier prochain, figure notamment la commune de Boncé.

Le syndicat est composé de deux communes : Les Villages Vovéens et Boncé.

Dans la mesure où la communauté d'agglomération Chartres Métropole exerce la compétence « Eau », la commune de Boncé sera donc retirée du syndicat au 1^{er} janvier 2018, conformément à l'article L.5216-7 § III du code général des collectivités territoriales.

Le syndicat sera donc dissous de plein droit puisqu'il ne subsistera plus qu'une commune (article L.5212-33 a)).

Monsieur le Maire donne lecture de la décision des conditions de liquidation pour le budget général, Le compte administratif 2017 sera approuvé dès la clôture des écritures comptables, et notification de l'arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des articles L.5212-33, L.5211-25-1 et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur les conditions de liquidation du syndicat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- prend acte de la dissolution du Syndicat X au 1^{er} janvier 2018
- accepte les conditions de liquidation telles que présentées.

Les conditions budgétaires et comptables de la liquidation :

La dissolution comptable du Syndicat se traduit par des opérations d'ordre non budgétaires enregistrées par le comptable au vu des éléments de répartition détaillés ci-dessous :

Une reprise des résultats : les résultats de clôture du budget général dissous seront répartis de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

5 % pour la commune de Boncé

95 % pour la commune de Les Villages Vovéens

Section d'investissement : article 001

La totalité répartie entre les communes membres de la façon suivante :

Les investissements réalisés sur le château d'eau : 5 % pour la commune de Boncé (seul le hameau du Bois Saint Martin) et 95 % pour la commune déléguée de Montainville, commune de Les Villages Vovéens.

Une reprise des résultats :

Les résultats de clôture du budget général dissous seront répartis de la manière suivante (au prorata du nombre d'habitants) :

Section de fonctionnement :

5 % pour la commune de Boncé

95 % pour la commune de Les Villages Vovéens

Section d'investissement : article 001

La totalité répartie entre les communes membres de la façon suivante :

Les investissements réalisés sur le château d'eau : 5 % pour la commune de Boncé (seul le hameau du Bois Saint Martin) et 95 % pour la commune déléguée de Montainville, commune de Les Villages Vovéens.

Les investissements réalisés sur le réseau d'eau : 3/5 pour la commune de Boncé (seul le hameau du Bois Saint Martin) et 2/5 pour la commune déléguée de Montainville, commune de Les Villages Vovéens

Les emprunts :

- reprise par la commune de Les Villages Vovéens pour les travaux concernant la commune déléguée de Montainville

- reprise par la commune de Boncé pour les travaux concernant le hameau du Bois Saint Martin (partie côté Boncé)

Les restes à réaliser : néant

La trésorerie : compte 515

Le solde de la trésorerie au jour de la dissolution du Syndicat à savoir le 1^{er} janvier, est remis selon la répartition suivante :

5 % pour la commune de Boncé

95 % pour la commune de Les Villages Vovéens

Les opérations comptables des régies sont régularisées et soldées avant la dissolution comptable du syndicat.

Le compte administratif 2017 sera approuvé dès la clôture des écritures comptables, et notification de l'arrêté préfectoral actant la dissolution du Syndicat.

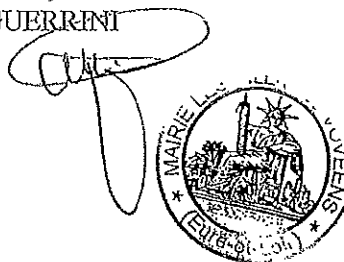
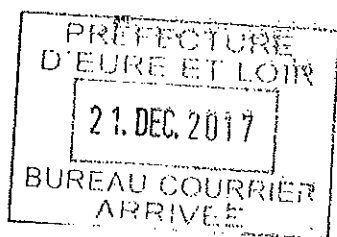
- Prend note que la dissolution interviendra dès la notification de l'arrêté préfectoral

Dans l'hypothèse où les conditions de la liquidation ne seraient pas réunies, un premier arrêté préfectoral mettant fin aux compétences du syndicat sera pris après le 1^{er} janvier 2018.

Le deuxième arrêté prononçant la liquidation du syndicat ne pourra intervenir que lorsque tous les conseils municipaux auront délibéré de façon concordante sur les conditions financières et patrimoines (article L.5211-26 § II du CGCT).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures
pour extrait conforme
les Villages Vovéens,
le 24 novembre 2017
Le Maire,
M. GUERRINI



NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTES NATURE	ETAT DE L'ACTIF	DESIGNATION DU BIEN	CESSION LOGICIEL ET MAINTENANCE concessions et droits assimilés	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTI	VALEUR BRUTE	MORTIS ANTIEURS	VALEUR NETTE	BONICE	PARTITION	Les villages Vovéens	
												2586	2586
2051	2016-001-2051	Complète	CESSION LOGICIEL ET MAINTENANCE concessions et droits assimilés		01/12/2016	5	2586	0	2586	0	0%	2586	0%
213	20050012131	Complète	CHATEAU D'EAU-AGENCEMENTS		31/12/2005	10	5362,53	0	5362,53	0	5%	5362,53	5%
213	20060012131	Complète	CHATEAU D'EAU-AGENCEMENTS		06/07/2006	30	104649,56	69789,6	34859,96	0	5%	34859,96	5%
213	20090012131	Complète	CHATEAU d'eau BOULIENNE + ARMOIRE		16/09/2009	30	7050,95	2949	4101,95	0	5%	4101,95	5%
213	20090012131	Complète	CHATEAU D'EAU ETANCHETTE COUPOLE constructions		16/09/2009	30	9974,84	2910	7064,84	0	5%	7064,84	5%
2156	20070122156	Complète	COMPTEURS		21/06/2007	10	430,51	387,1	43,41	0	0%	43,41	0%
2156	20080122156	Complète	COMPTEURS		10/03/2008	10	2957,77	2384	603,77	0	0%	603,77	0%
2156	20090012156	Complète	COMPTEURS		17/09/2009	10	2192,08	1593	609,08	0	0%	609,08	0%
2156	20090122156	Complète	COMPTEURS		02/04/2009	10	183,05	126	57,05	0	0%	57,05	0%
2156	2010-001-2156	Complète	COMPTEURS		16/06/2010	10	1791,55	1098	693,55	0	0%	693,55	0%
2156	2012-001-2156	Complète	COMPTEURS		31/12/2011	10	106,72	50	56,72	0	0%	56,72	0%
2156	2013-001-2156	Complète	COMPTEURS		03/04/2012	10	953,61	380	573,61	0	0%	573,61	0%
2156	2013-001-2156	Complète	COMPTEURS		09/09/2013	10	1361,9	409	953,9	0	0%	953,9	0%
2156	2013-001-2156	Complète	mat.spécif exploit		20/09/2013	10	20798,7	17157,81	3640,89	0	0%	3640,89	0%
2156	1988001215	Complète	TX BSMVILLEQUOY		31/12/1988	60	72423,66	35004,32	37419,34	3/5	2/5	37419,34	2/5
2156	1990001215	Complète	TX CHAVERNAY		31/12/1988	60	124246,69	59505,4	66341,29	0	0%	66341,29	0%
2156	1992001215	Complète	TX RTE DE PEZY		31/12/1992	60	2757,09	1096,15	1660,94	2/5	2/5	1660,94	2/5
2156	1998001215	Complète	TX RTE DE PEZY/TRETT TAMBOUR		31/12/1998	60	1867,47	577,92	1289,55	3/5	2/5	1289,55	2/5
2156	2002001215	Complète	TX RTE DE PEZY/VILLEQUOY		31/12/1996	60	2321,73	591,59	1830,14	3/5	2/5	1830,14	2/5
2156	2003001215	Complète	ROBIETS VANNES/CHAVERNAY		31/12/2002	60	24593,87	5731,11	18862,76	0	0%	18862,76	0%
2156	2003001215	Complète	TRAVAUX MEIGNEVILLE		31/12/2003	60	767,83	180,74	607,09	0	0%	607,09	0%
2156	2003001215	Complète	POSE YVAINNE CHATEAU EAU		31/12/2003	60	625,06	134,95	500,11	0	0%	500,11	0%
2156	2003001215	Complète	TX MEIGNEVILLE		31/12/2003	60	472,54	96,22	376,32	0	0%	376,32	0%
2156	2003001215	Complète	TRAVAUX GRIMOUX		31/12/2003	60	1265,37	273,48	991,89	0	0%	991,89	0%
2156	2003001215	Complète	TRAVAUX GRIMOUX		31/12/2003	60	3190,58	890,02	2300,56	0	0%	2300,56	0%
2156	2005001215	Complète	TRAVAUX VILLEQUOY		31/12/2004	60	16255,07	3244,55	13010,52	0	0%	13010,52	0%
2156	2006001215	Complète	TX RTE DE PEZY		31/12/2005	60	439,17	78,28	360,89	3/5	2/5	360,89	2/5
2156	2006001215	Complète	RESEAUX RTE PEZY		05/07/2005	30	45031,02	15010	30021,02	3/5	2/5	30021,02	2/5
2156	2006001215	Complète	RESEAUX EAU POTABLE RTE DE PEZY		13/08/2008	30	2036,65	584	1415,85	3/5	2/5	1415,85	2/5
2156	2006001215	Complète	RESEAUX EAU POTABLE MEIGNEVILLE		30/11/2009	30	858,54	84	774,54	0	0%	774,54	0%
2156	2010-001-2156	Complète	RESEAUX EAU POTABLE MEIGNEVILLE		21/09/2010	30	75200,13	10036	65244,18	0	0%	65244,18	0%
2156	2012-002-2156	Complète	RESEAUX EAU		04/09/2012	30	693,63	92	601,63	0	0%	601,63	0%
2156	2013-001-2156	Complète	RESEAUX EAU		15/11/2012	30	3454,05	480	2994,05	0	0%	2994,05	0%
2156	2014-001-2156	Complète	RESEAUX EAU		07/10/2013	30	863,94	89	774,94	0	0%	774,94	0%
2156	2015-001-2156	Complète	RESEAUX EAU MONTAINVILLE		25/08/2014	30	102150,8	3406	98784,8	0	0%	98784,8	0%
2156	2015-002-2156	Complète	TRAVAUX EXTENSION RESEAU		27/01/2015	30	18408,2	613	17796,2	0	0%	17796,2	0%
2156	2016-001-2156	Complète	RESEAU EAU MISSION MO		02/09/2015	30	6444	0	6444	0	0%	6444	0%
2156	2017-001-2156	En attente	RESEAU EAU MISSION MO		06/12/2015	30	2520	0	2520	0	0%	2520	0%
2156	2017-001-2156	En attente	RESEAU EAU MISSION MO		28/05/2017	30	52818	0	52818	0	0%	52818	0%
2156	2017-001-2156	En attente	autres		28/05/2017	30	56355,72	134798,78	428456,36	0	0%	428456,36	0%
218	2006001218	Complète	POMPE EAU		31/12/2005	10	1251,36	1251,36	0	0	0%	1251,36	0%
218	2012-001-218	Complète	BORNE FONTAINE		23/07/2012	10	4304,63	1720	2584,63	0	0%	2584,63	0%
218	2016-001-218	Complète	POMPE CHLORE CHATEAU D'EAU		01/10/2013	10	1640,34	471	1169,34	5%	5%	1169,34	5%
218	2017-001-218	En attente	ORDONATEUR ET IMPRIMANTE autres immobilisations corporelles		24/07/2017	10	1822,27	0	1822,27	5%	5%	1822,27	5%
218	2017-001-218	En attente	autres		24/07/2017	10	9018,6	3442,36	5576,24	0	0%	5576,24	0%
2315	2017-001-2315	En attente	MAITRISE D'OUVRAGE SURTE TRAVAUX instal mat outill techn		10/05/2017	10	240	0	240	0	0%	240	0%
248	20070012131	Complète	CHATEAU d'eau BOULIENNE + ARMOIRE			30	8013,2	2649	5364,2	voir convention ecob	0	5364,2	100%
248	20070012131	Complète	autres mises en affectation			30	3013,2	2649	5364,2	0	0%	5364,2	95%
Total général							738990,1	203250,42	527639,68			527639,68	95%

emprunt

N° emprunt	désignation	montant total	capital restant	intérêts restants	Boncé	répartition
emprunt 02448824/001	travaux du château d'eau	83 000,00 €	20 046,19 €	1 464,35 €	5%	Les Villages Vovéens
emprunt 10000045878	renforcement bourg Montainville	50 000 €	43 173,81 €	14 695,15 €	0%	
emprunt 833331982943	trv meigneville	41 000 €	20 428,68 €	3 295,30 €	0%	
emprunt 0253605/001	trv château d'eau	15 000 €	4 778,59 €	498,37 €	5%	
emprunt 0126832	renforcement meigneville	10 000 €	10 000 €	262,50 €	0%	

actif

voir 2ème annexe

subventions

N° INVENTAIRE	ANNEE	DESIGNATION	MONTANT VERSE	VEN AU 31/12/17	DUREE AMORT	ANNUTE	répartition
1995001215	1996	réseaux	301,85 €	196,85 €	60 ans	5,00 €	Boncé
20040122158	2004	réseaux	4 077,00 €	3 208,00 €	60 ans	67,00 €	Les Villages vovéens
20060012131	2005	CHATEAU d'eau	37 224,00 €	26 183,00 €	30 ans	1 239,00 €	100%
20060012158	2005	réseaux rte pezy	11 189,00 €	7 485,00 €	30 ans	372,00 €	5%
20070012158	2008	réseaux	727,00 €	511,00 €	30 ans	24,00 €	5/5
2014-001-2158	2014	réseaux montainville	69 870,00 €	65 212,00 €	30 ans	366,00 €	100%
		renforcement meigneville					0%

pas encore reçue